



Le retour des dépérissements

A cette période de l'année, bien que nous ne disposions que de premières estimations de mortalités de colonies, il nous semble que les chiffres de 30 à 40 % avancés par la presse ne concernent que certaines zones bien précises. Un pourcentage global de l'ordre de 15 % nous semble plus proche de la réalité de terrain. Il est vrai que les conditions climatiques de la saison 2007 ont favorisé la mortalité des colonies (varroas, nourrissage... voir article « Du miel et des varroas »), mais certains cas de dépérissement ne sont pas expliqués et présentent de nombreux points communs avec ce que l'on a déjà connu dans le passé. La situation reste donc inquiétante.

Dans le cadre du programme européen « Miel », le CARI et le Comité d'accompagnement voudraient aider les apiculteurs qui ont perdu leurs colonies.

Ils proposent de leur offrir une ou deux ruchettes (1 si la perte est de 1 à 5 colonies, 2 si les pertes sont plus importantes). Vu que le nombre de ruchettes disponibles est limité (50), la priorité sera

accordée aux apiculteurs qui ont déclaré la perte de leurs colonies et qui répondent à un questionnaire sur leur conduite (nourrissements, traitements réalisés...), qui ont perdu plus de 80 % de leurs colonies, qui sont tombés sous la barre des 5 colonies (un apiculteur qui possède plus de 5 colonies peut les multiplier et redémarrer la saison), qui s'engagent à traiter leurs colonies selon le schéma officiellement proposé, qui s'engagent à rendre compte de l'utilisation de la (des) ruchette(s) reçue(s).

Dans la mesure du possible, un membre du personnel du CARI se rendra sur place afin de faire un état des lieux du rucher. Les ruchettes seront enlevées au CARI.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, veuillez envoyer un mail à info@cari.be ou un courrier à CARI asbl, place Croix du Sud, 4 bte 9 à 1348 Louvain-la-Neuve en mentionnant vos coordonnées et un descriptif de votre situation (voir questions sur le site, onglet « Pathologie ou intoxication » -> article « Perte de colonies »).



Cahier des charges du label bio européen

Le cahier des charges du label bio et plus particulièrement des articles relatifs à l'apiculture est en cours d'analyse pour l'instant. Une réunion s'est tenue au COPA-COGECA avec les responsables du GT « Apiculture biologique ». Le bureau du GT Miel aimerait apporter certaines modifications visant à ne plus parler d'abeille « biologique » ou de cire « biologique » mais bien d'abeille ou de cire « issue d'une exploitation biologique ».



Le règlement devrait offrir plus de souplesse au niveau de la pratique apicole sur l'exploitation dans la mesure où la qualité des produits n'est pas remise en question. La partie relative aux traitements devrait également être revue pour au moins répondre à la législation générale sur les médicaments vétérinaires. La présence de résidus de produits vétérinaires dans le miel autres qu'un produit naturel accepté pour les traitements devrait être proscrite. Francesco Panella qui a assisté à cette réunion va maintenant présenter un projet au GT Miel comprenant les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à ce cahier des charges.



Le Cruiser® autorisé en France sur maïs !

Cet insecticide à base de thiaméthoxam fait partie du groupe des insecticides neurotoxiques extrêmement toxiques pour les abeilles (toxicité du même ordre de grandeur que celle de l'imidaclopride ou du fipronil). On peut s'étonner que le ministre de l'agriculture français, qui connaît mieux que personne les risques d'un tel produit pour le devenir des abeilles, ait pris cette décision, même si elle est assortie d'une série de mesures

de précaution. Celles-ci sont très révélatrices car elles visent à éviter le contact des abeilles avec le pollen de ces maïs ou des pollens des cultures qui suivent ces maïs dans la rotation, ainsi qu'avec les poussières qui pourraient être émises lors de semis.

La seule solution qui restait aux apiculteurs pour se faire entendre : une manifestation le 21 février sous les pieds de la tour Eiffel.

Congrès des apiculteurs professionnels italiens (AAPI)

Riva del Garda, c'est l'endroit choisi cette année par les apiculteurs professionnels italiens présidés par Luca Bonizzoni pour organiser leur congrès annuel du 30 janvier au 4 février. La formule choisie par l'AAPI est assez particulière et se démarque de nombreuses autres réunions syndicales. Ici, l'objectif premier est de permettre aux membres de se rencontrer, de découvrir lors d'une journée de visite des exploitations apicoles situées dans la région d'accueil et de prendre connaissance des informations à l'occasion de conférences qui leur permettront d'adapter leur technique apicole aux évolutions les plus récentes. Ce congrès s'est organisé avec la collaboration de l'association locale des apiculteurs du Trentin. La formule est un succès, ils sont plus d'une centaine, venus de toute l'Italie, y compris de Sicile et de Sardaigne, à se libérer pendant près d'une semaine pour suivre les conférences. Les journées centrales sont occupées par les sujets de base comme la pathologie (dépérissement, valorisation des miels avec Lucia Piana, varroase...). Les début et fin de congrès sont réservés à des thèmes plus spécifiques comme les guides de bonnes pratiques et la récolte du pollen. Cette année, c'est Vincent Forveille qui a présenté avec succès son exploitation.

Journée de Namur

Comme l'an dernier, les apiculteurs étaient nombreux en ce dernier dimanche de janvier. Heureusement, le changement d'auditoire nous a permis d'avoir assez de place pour accueillir la bonne centaine d'apiculteurs présents. La matinée a été consacrée au bilan de l'année 2007, très riche en activités. Il est également évoqué dans ce numéro. Les nouveaux projets de l'année ont été présentés, dont les deux programmes d'aides directes aux apiculteurs qui ont remporté un vif succès (36 demandes enregistrées). Les apiculteurs ont découvert la maquette de la future exposition sur le thème « Les abeilles, ma passion nature ». José Artus est le nouvel élu du Comité d'accompagnement. L'après-midi, Francesco Panella, apiculteur professionnel bio et président de l'UNAAPI (Union nationale des associations apicoles italiennes), a présenté sa vision de l'apiculture au travers de son exploitation et des problèmes sanitaires rencontrés. C'est avant tout une passion qui demande un grand

savoir-faire. Pour lui, l'apiculteur est encore un réel artisan à l'écoute de la nature. La journée s'est clôturée par la présentation des dernières modifications apportées au futur guide de bonnes pratiques apicoles qui devrait entrer en application cette année.

Francesco Panella



Lucia Piana

